



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.063
portant sur la

Demande de subvention au titre du PACT auprès de la Région Centre – Val de Loire

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu la Dotation Générale de Décentralisation et notamment le concours particulier pour les bibliothèques ;

DECIDE

Article 1^{er} : La saison culturelle 2024 de La Ville est susceptible d'être subventionnée par la Région Centre dans le cadre d'un PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire), partagé avec la commune de La Chapelle Saint Mesmin, à hauteur de 40 % du budget artistique maximum selon les critères d'éligibilité de la Région.

Un dossier a été déposé le 16 novembre 2023 auprès du Conseil Régional pour une demande de subvention de 36 000€, sur la base d'une saison culturelle 2024 d'un montant de 90 000€.

Article 2 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le

07 DEC. 2023

par délégation
C. Fleury
adjoint au Maire



Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **07 DEC. 2023**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_23_063
Objet :	demande de subvention au titre du PACT auprès de la Région Centre - Val de Loire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20231207-DC_23_063-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20231207-DC_23_063-AR-1-1_0.xml	text/xml	945 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.23.063 - DEMANDE DE SUBVENTION PACT 2024.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20231207-DC_23_063-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	209.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 décembre 2023 à 15h07min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 décembre 2023 à 15h07min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 décembre 2023 à 15h08min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 décembre 2023 à 15h08min13s	Reçu par le MI le 2023-12-07